Image not found or type unknown

Droit de l'employeur our un renouvellement de cdd

Par **nathalie**, le **31/01/2008** à **21:08**

jai travaillé 2 ans et demi dans une association de formation professionnelle pour adultes,en CDD.mon employeur a toujours respecté le délai de carence.
jai terminé mon dernier contrat le 21/09/2007 et je devais étre renouvelé debut février 2008,sauf que mon employeur a posé une condition à ce renouvellement: faire un stage de perfectionnement pendant cette période de chomage.
cette demande de la part de mon employeur ne jamais été stipulée par écrit , je nai donc aucune preuve de ce que jannonce, tout s'est passé par téléphone.

Malgré mes recherches les structures que jai contacté mont répondu que sans convention de stage et sans organisme je ne pouvais effectuer un stage chez eux,nayant mm pas de couverture en cas d'accident de travail.
résultat: pas de renouvellement alors quon me faisait espérer un CDI

est ce légal de la part de mon employeur?
quels recours puis-je avoir?

merci de maider car je me retrouve aujourdhui au chomage

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés